

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Agence Nationale pour la Promotion
des Investissements

« **A N A P I** »

INVESTIR DANS LES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES DE BASE



Tous droits réservés
Février, 2016



« Le défi et l'urgence du moment consistent dès lors à engager résolument l'Etat et le secteur d'emplois, gages de l'augmentation du privé dans un programme ambitieux d'investissements productifs, créateurs de richesses et revenu par tête d'habitant et de la réduction des inégalités sociales ». Extrait de l'allocution du Chef de l'Etat, Joseph KABILA KABANGE, devant le Parlement réuni en Congrès, Kinshasa, 15 décembre 2014.

S O M M A I R E

- I. Données générales sur la R.D.Congo *p 5*
- II. Etat des lieux *p 6-14*
- III. Vision sectorielle du Gouvernement *p 14-15*
- IV. Données du marché *p 16-29*
- V. Des projets à la portée de tous *p 30-31*
- VI. ANAPI : Service de facilitation des investisseurs *p 32-33*
- VII. Avantages accordés aux investisseurs par le Code des Investissements *p 35*
- VIII. Statistiques des projets agréés au Code des Investissements :
 - Statistiques générales par secteur
 - Statistiques des Investissements Directs Etrangers
- IX. Procédures d'investissement : *p 38-43*
 - Création d'entreprise
 - Obtention d'agrément dans le secteur routier
 - Obtention d'agrément dans le secteur ferroviaire
 - Obtention des titres d'exploitation dans le secteur maritime, fluvial et lacustre
 - Obtention des licences d'exploitation dans l'aéronautique
- X. Climat des affaires et des investissements *p 44*
- XI. Sécurité et Protection des investissements en RDC *p 45*
- XII. Situation macro-économique *p 45-48*
- XIII. Coûts opérationnels *p 50-51*
- XIV. Quelques adresses utiles *p 52-53*
- XV. Quelques transporteurs. *p 54-58*

LISTE DE SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
AAC	: Autorité de l'Aviation Civile
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
SNCC	: Société Nationale des Chemins de fer du Congo
SCTP	: Société Commerciale des Transports et des Ports
CFU	: Chemin de Fer des Uélé
CMC	: Compagnie Maritime Congolaise
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
RVM	: Régie des Voies Maritimes
RVF	: Régie des Voies Fluviales
RVA	: Régie des Voies Aériennes

I. DONNEES GENERALES SUR LA R.D.CONGO



<p>Position géographique : Au cœur de l'Afrique Superficie : 2.345.410 Km² (37 km de côte atlantique)</p>	<p>Taux de croissance du PIB : 7,7% (2015)</p>
<p>Frontières : 9.165 Km (avec 9 pays voisins) Provinces : 26 (Kinshasa, la capitale y comprise) Forêt : 128.004.196 ha Fleuve Congo : 4.500 km de longueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau routier : 145. 000 km • Réseau ferroviaire : 5. 033 km • Réseau aérien : 270 aérodromes dont 5 aéroports internationaux • Réseau maritime, fluvial et lacustre 16. 238 km.
<p>PIB/Habitant en USD Courant 524,2 USD (2015) Taux d'inflation : 0,815% (Décembre 2015) PIB (à prix courants) : 37,39 milliards d'USD (en 2015) ; Monnaie nationale : Franc congolais</p>	

II. ETAT DES LIEUX

Le système de transport de la RDC repose sur un réseau multimodal combinant les transports fluvial, routier, ferroviaire, aérien et maritime. Cependant, compte tenu de sa configuration géographique, la RDC est un pays essentiellement enclavé.

Tous les chefs-lieux des provinces sont néanmoins reliés à la capitale Kinshasa par voie aérienne. En plus, deux d'entre eux le sont par voie d'eau, à savoir : Kisangani et Mbandaka. Cinq le sont par route, à savoir : Matadi, Bandundu, Kananga, Mbuji-Mayi et Lubumbashi. Enfin, étant donné leur localisation, trois chefs-lieux de provinces n'ont pas de connectivité routière avec Kinshasa. Il s'agit de Goma, Bukavu et Kindu.

Plusieurs entreprises du portefeuille opèrent dans le secteur de transport en RD Congo, bien souvent en occupant une position de monopole. Il s'agit de : la CMC, la SCTP (ex- Onatra), la RVM, RVE, RVA, SNCC. Pour leur compétitivité, ces entreprises ont été transformées en sociétés commerciales, avec l'Etat comme unique actionnaire.

Les caractéristiques de différents systèmes de transports se présentent comme suit :

2.1. Réseau Routier

Le réseau routier du pays est long de 145.000 Km comprenant :

- 20.700km de routes nationales;
- 20.200 km de routes régionales prioritaires ;
- 17.200 km de routes régionales secondaires ;
- le reste de routes étant d'intérêt local ou de desserte agricole.

Ce réseau est organisé en un réseau de routes nationales et, dans les provinces, un réseau de routes provinciales. Ce dernier est subdivisé en réseau de routes prioritaires et secondaires.

L'Office des Routes « OR » et l'Office des Voiries et Drainages « OVD » assurent sur l'ensemble du territoire national, la construction et la gestion du réseau routier.

Tableau n° 01 : Répartition du réseau routier de la RDC par province

Province	Routes nationales	Routes provinciales		Longueur totale (km)
		Prioritaires	Secondaires	
Bas-Congo	1.370	891	869	3.130
Bandundu	2.177	3.505	3.160	8.842
Equateur	3.939	2.707	3.158	8.804
Province Orientale	3.612	3.578	3.075	10.265

Sud-Kivu	1. 023	893	-	1. 916
Katanga	4. 064	4. 024	2. 958	11. 046
Kasaï-Occidental	1. 909	1. 230	859	3. 998
Kasaï-Oriental	1. 457	1. 627	1. 234	4. 318
Kinshasa	252	-	-	252
Nord-Kivu	823	534	389	1. 746
Maniema	1. 057	1. 212	1. 543	3. 812

Source : Office des Routes en bref, Dépliant, Kinshasa, mars 2014.

Tableau n° 02 : Typologie du réseau routier de la RDC

Désignation		Routes nationales Prioritaires	Routes provinciales		Longueur (km)
			Secodaires		
Routes en terre	Longueur (km)	17. 501	20. 201	17. 245	54. 947
	%	84,62	100	100	94,53
Routes revê- tues	Longueur (km)	3.182	0	0	3. 182
	%	15,38	0	0	5,47
Total	Longueur (km)	20.683	20. 201	17. 245	58. 129
	% ⁰	35,5	34,7	29,7	100

Source : Office des Routes en bref, Dépliant, Kinshasa, mars 2014.

S'agissant du transport urbain, l'une des priorités du Gouvernement est l'élaboration d'une nouvelle politique de transport en commun conciliant l'efficacité, la rentabilité et le social. Dans cette optique, il a été créé une compagnie de transport en commun **dénommée** TRANSCO pour palier à la carence de bus dans la Ville-Province de Kinshasa. En plus, l'Etat Congolais a accordé le crédit véhicule aux opérateurs privés dudit secteur permettant d'acquérir les bus **dénommés** « **Esprit de Vie** ». Se reliant à cette option, le Gouvernement Provincial de Kinshasa a **créé une compagnie de transport en commun dénommée** TRANSKIN.

2.2. Le réseau ferroviaire

La RDC dispose de 5. 033km de voies ferrées, non interconnectées et n'ayant pas les mêmes standards (1,067 m, 1m et 0,6 m d'écartement).

Ces lignes sont organisées en 4 réseaux distincts :

- Une ligne permettant de relier **Matadi à Kinshasa** (1,067m d'écartement);
- Une ligne avec un réseau plus étendu en liaison avec la **Zambie, l'Angola et le lac Tanganyika**, avec **Lubumbashi** comme point central ;
- une ligne reliant **Kisangani à Ubundu** (1m d'écartement); et
- **une ligne à voie étroite dans la région de l'Uélé** (0,6m d'écartement).

Trois entreprises du Portefeuille à savoir, la SCTP (ex. ONATRA), le CFU (Chemin de fer des Uélés) et la SNCC (Société Nationale des Chemins de Fer du Congo), assurent à la fois les investissements, la gestion et l'exploitation des infrastructures existantes.

La SCTP et la SNCC ont bénéficié en 2014 de la subvention d'équipement de la part du Gouvernement, afin de relancer le transport ferroviaire dans la Ville de Kinshasa et dans la partie Sud-est du pays.

Cependant, au regard des faits sur le terrain, il s'avère que les moyens d'actions de ces entreprises sont limités. Ce qui suggère leur ouverture vers des partenariats privés gagnant-gagnant pouvant permettre de booster le secteur.



Voie ferrée de la SNCC dans l'ex-Province du Katanga en pleine réhabilitation.

2.3. Réseau maritime, fluvial et lacustre.

D'une longueur de 16.238 km, ce réseau comprend :

- Le bief maritime Banana-Matadi (150 km) ;
- Le bief moyen du fleuve Congo (Kinshasa-Kisangani), la rivière Kasai et leurs affluents (13.458 km) ; et
- Le bief supérieur du Lualaba et les lacs (2.630 km).

Sur ce réseau on retrouve :

- 40 ports fluviaux et lacustres aménagés dont Kinshasa, Ilebo, Kalemie, Kisangani, Mbandaka, Ubundu et Kindu ;
- 3 ports maritimes : Matadi, Boma et Banana ;
- 24 voies fluviales qui constituent les principaux moyens de substitution des routes et des voies ferrées ;
- Le réseau lacustre du Lac Kivu, long de 106 kilomètres qui relie Bukavu à Goma ; celui du Lac Tanganyika, long de 1.425 kilomètres, qui relie la RDC à la Zambie, à la Tanzanie et au Burundi ;

- Le réseau fluvial de Kindu à Ubundu (310 kilomètres) et de Kongolo à Malemba-Nkulu (390 kilomètres).

Ainsi le transport fluvial occupe une place importante sur le fleuve Congo et ses affluents, surtout pour le nord-ouest du pays. Toutefois, la navigabilité sur ce réseau naturel est entravée par l'absence de dragage et l'insuffisance des investissements en infrastructures, en signalisation et/ ou en balisage.

Carte des ports fluviaux de la RDC



2.4. Réseau aérien.

Du fait de l'inexistence ou l'impraticabilité des routes à travers le pays, la circulation des personnes et des biens est essentiellement assurée entre Provinces par la voie aérienne, une voie néanmoins coûteuse pour le pays.

La RDC dispose d'environ 270 installations aéroportuaires, dont cinq aéroports internationaux, situés dans les villes ci-après : Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Gbadolité.

Lesdites installations sont réparties comme suit :

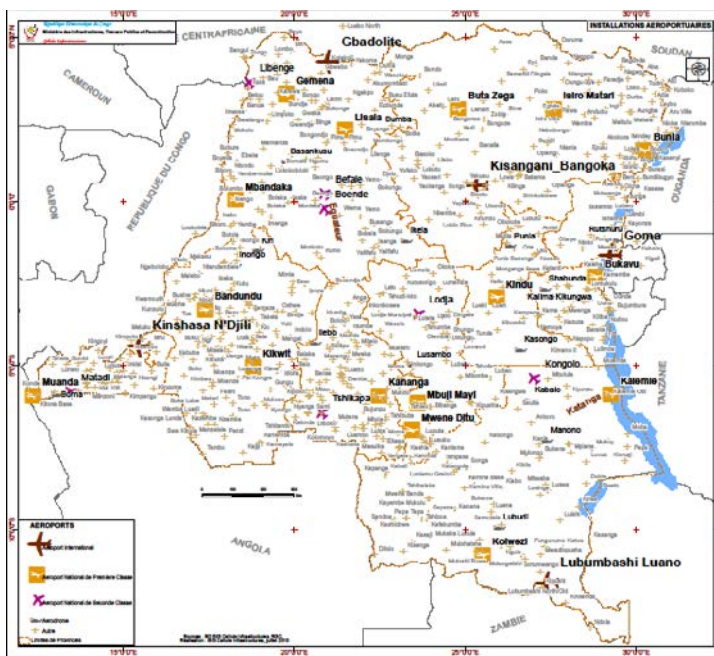
- 101 aérodromes ouverts à la circulation publique ;

- 164 aérodromes privés ; et
- 5 aérodromes relevant du domaine militaire.

Dans le cadre de la Révolution de la Modernité initiée par le Président de la République, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, plusieurs installations aéroportuaires du pays sont en pleine réhabilitation. Il s'agit notamment de :

- L'aéroport de NDJILI à Kinshasa (aérogare, tour de contrôle et pistes d'atterrissage) ;
- L'aéroport de Goma (élargissement de la piste d'atterrissage) ;
- L'aéroport de la Luano à Lubumbashi (élargissement de la piste d'atterrissage) ; et
- L'aéroport de Bangboka à Kisangani.

Carte installations aéroportuaires



2.5. Les différents corridors de désenclavement de la RDC

De par sa configuration, la RDC est un pays semi-enclavé avec seulement 37 km de littoral. La grande partie du pays qui est privée d'accès à la mer n'a d'ouverture vers l'extérieur que grâce aux corridors de désenclavement qui lui permettent d'accéder au commerce international. Ainsi, lesdits corridors constituent pour ces contrées, les seules portes d'entrée et de sortie.

Bien qu'il existe plusieurs corridors de désenclavement dans la région subsaharienne, seuls trois sont davantage utilisés par les opérateurs économiques de la RDC pour leurs échanges extérieurs. Il s'agit des corridors Nord, Central et Sud.

Il s'agit de :

2.5. 1. Corridor Nord

Il relie le Nord de la RDC au port de Mombasa, ville portuaire du Kenya, située dans une baie de l'océan Indien, à 440 km au sud-est de Nairobi. En effet, cette ville, à croissance rapide, sert de port aux régions Nord-est de la RDC et de l'Ouganda.

Le corridor nord se compose d'installations et d'infrastructures reliant les pays sans littoral d'Afrique Orientale et Centrale (Burundi, RDC, Rwanda et Ouganda) au port maritime de Mombasa. Il dessert aussi le nord de la Tanzanie, le Sud-Soudan et l'Ethiopie.

L'utilisation de ce corridor par les pays enclavés était régie dans un premier temps par des accords bilatéraux entre pays. Vu que ces dispositions étaient contradictoires et les usagers tenus de s'acquitter de nombreux frais de transit, un accord multilatéral aboutira à la signature de l'accord de transit du Corridor Nord (NCTA) en 1985 entre le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda. La RDC a rejoint plus tard cette structure en 1987 dans le but de promouvoir l'utilisation dudit corridor, comme moyen efficace d'effectuer le transport de surface des marchandises entre les Etats partenaires.

Plusieurs modes de transport sont utilisés par les opérateurs économiques de l'Est. Il s'agit du chemin de fer de Kenya Railways Corporation, de la route et du lac.

2.5.2. Corridor Central

Il débouche sur le port de Dar-es-Salam.

Réseau de communication le plus significatif dans cette région, celui-ci comporte :

- La voie ferrée de TAZARA, qui part de Dar-es-Salam pour se connecter au réseau ferroviaire d'Afrique australe jusqu'à Kipiri Mposhi en Zambie. La liaison avec la voie ferrée en Zambie, traverse la région cuprifère (Copperbelt) avant de faire une jonction avec la défunte voie ferrée de Benguela, jusqu'à Lubumbashi, en RDC.
- La voie routière qui part de Dar-es-Salam jusqu'à Kasumbalesa en RDC, en passant toujours par la Zambie.

2.5.3. Corridor Sud

Il est l'un des corridors les plus achalandés de la région en termes de valeur et de volume de fret. Il débouche sur sept ports de commerce qui jalonnent les 2.900 km de côtes sud-africaines et qui sont situés sur l'une des principales voies de communication maritimes de la planète, la route du Cap.

Le réseau routier total d'Afrique du Sud fait environ 754.000 kilomètres, dont 9.600km de routes nationales. A cela s'ajoutent les réseaux routiers zimbabwéens et zambiens qui débouchent sur Kasumbalesa en RDC.

Quant au réseau ferroviaire, il fait aussi la liaison avec d'autres destinations d'Afrique Australe telles que le Zimbabwe, le Mozambique, le Swaziland et la RDC.

III. VISION SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT

Henry Morton Stanley avait dit à juste titre, que « Sans le chemin de fer, le Congo ne vaut pas un penny ».

Le transport en RDC est l'un des défis que le pays est tenu de relever pour s'assurer un développement durable.

C'est ainsi que des efforts ont été entrepris pour :

- Améliorer l'état de la voirie urbaine (construction en cours de 30km linéaires de voirie pour chaque chef-lieu de province) en vue de réduire le coût d'amortissement des véhicules et fluidifier le trafic ;

- Accroître le charroi automobile des entreprises du portefeuille de transport en commun ;
- Inciter les opérateurs privés à investir dans le secteur dans le cadre des partenariats publics-privés, particulièrement dans les systèmes de transport massif.

Le programme du Gouvernement prévoit de résorber le déficit des services de transport de manière durable. Des actions spécifiques seront engagées pour moderniser le système de transport en commun, notamment :

- La 1^{ère} priorité portera sur l'élaboration d'une nouvelle politique de transport en commun conciliant l'efficacité/la rentabilité et le social, ainsi que sur la mise en place des mesures incitatives pour attirer les investissements privés dans le secteur, en particulier dans les systèmes de transport massif comme le train urbain, le tramway et le transport fluvial urbain ;
- La 2^e priorité portera sur le renforcement des capacités en matériel roulant et en pièces de rechange des transporteurs publics avec près de 1.500 bus en 5 ans, à raison de 300 bus par an ;
- La 3^e priorité portera sur la création d'un fonds national de promotion du transport public, financé par le péage de certaines routes nationales et les parkings publics dans les grandes villes.

D'autres actions spécifiques seront entreprises pour compléter les priorités précitées, à savoir :

- Réhabiliter et moderniser le train urbain de la SCTP;
- Mettre en place le système de transport fluvial urbain de la SCTP pour alléger le transport de surface ;
- A défaut de libéraliser les prix, accorder une subvention d'équilibre ;
- Détaxer le gasoil pour permettre aux transporteurs d'offrir un prix social.

IV. DONNEES DU MARCHÉ

- Avec une superficie de 2.345. 410km² et une population estimée à plus de 70 millions d'habitants, la RDC est un vaste marché ;
- Existence des parts substantielles de marché en faveur de nouveaux investisseurs;
- Absence des barrières d'entrée pour les nouveaux investisseurs (libéralisation du secteur) ;
- Existence d'un déséquilibre structurel entre l'offre des transports et la demande y relative, dans la plupart des sous- secteurs ;
- Possibilité de mise en place de partenariats public-privé et privé-privé.

4. 1. Réseau routier

- Les routes constituent le mode de transport le plus usité en RD Congo ;
- En 2012, pour la seule ville de Kinshasa, la demande de transport en commun était estimée à 4 millions de voyageurs par jour, pour une offre de 400.000 voyageurs par jour, soit un déficit des capacités de 3,6 millions de voyageurs par jour ;
- Actuellement, on note une légère amélioration dans l'offre de transport du fait de la création de la firme TRANSCO qui a acquit 500 bus, TRANSKIN 70 bus et « Esprit de Vie », 250.

Ci-dessous le tableau relatif aux principaux axes routiers d'intégration nationale et régionale.

Tableau n°03 : Principaux axes routiers d'intégration nationale et régionale

Routes nationales	Longueur	Villes traversées
RN1	3.259km	Sakania-Lubumbashi-Kamina-Mbuji Mayi-Muamba Mbuyi/Lac Mukamba-Kananga-Mutombo-Tshikapa-Batshamba-Kikwit-Petit Kasai-Mongala-Kinshasa-Kisantu-Matadi-Banana
RN2	1597km	Mbuji Mayi- Kasongo- Bukavu- Goma-Beni/RN4
RN3	663km	Bukavu-Hombo-Walikale-Ossokari-Osso-Lubutu-Kisangani
RN4	1.577km	Kasindi-Beni-Komanda-Epulu-Niania-Bafwasende- Kisangani-Buta- Dulia-Bondo-Ndu/frontière RCA
RN5	1.402km	Lubumbashi-Pweto-Kalémie-Uvira-Bukavu
RN6	897km	Libenge-Gemena-Lisala-Bumba-Aketi-Dulia/RN4
RN7	1.245km	Muamba Mbuyi/Lac Mukamba-Lodja-Lomela-Yayama-Ikela-Opala-Kisangani
RN8	912km	Mbandaka-Kalamba-Bokatola-Ingende-Boende- Yayama/RN7
R N 9 / RN18	657km	Bokatola-Weti-Isongo Bolia-Inongo-Selenge-Kutu-Makaya-Mpoko-Bagata-Kanimi/RN18-Petit Kasai/RN1
RN16	448km	Kisantu-Kimvula-Lubisi-Popokabaka-Bukangolongo/RN1
R N 1 7 / R P 2 0 4 - 206	787km	Mongata-Masa Mbio-Bandundu-Bonkulu-Mpoko/RN9 ; Bonkulu-Nioki-Selenge
RN24	501km	Gemena-Karawa-Mombaza-Gbadolité-Yakoma-Monga
RN25	711km	Niania-Wamba-Isiro-Mpoko-Dingila-Bambesa-Buta/RN4
RN26	497km	Isiro-Watsa-Faradje-Aba-frontière Sud Soudan

Routes nationales	Longueur	Villes traversées
RN27	246km	Komanda-Bunia-Ngote-Mahagi (Frontière Ouganda)
RN31	584km	Kasongo/RN2-Kindu-Mali-Punia-Lubutu/RN3
RN33	714km	Kabondo Dianda/ RN1-Manono-Nyunzu-Kalemie/RN5
RN39	1.290km	Mutombo-Luiza-Kapanga-Sandoa-Dilolo/frontière Angola-Kasanji-Kolwezi-Nguba/ RN1
RP115	102km	Kwilu Ngongo/RN1-Kimpangu-frontière Angola
RP231	332km	Batshamba-Gungu-Kahemba-frontière Angola

RP : routes provinciales

RN : routes nationales

Source : **Office des Routes en bref, Dépliant, Kinshasa, mars 2014.**

4.2. Réseau ferroviaire

Comme déjà souligné ci-haut, le chemin de fer en RDC est organisé en 4 réseaux distincts :

- Une ligne permettant de relier Matadi à Kinshasa ;
 - Une ligne avec un réseau plus étendu en liaison avec la Zambie, l'Angola et le lac Tanganyika, avec Lubumbashi comme point central ;
 - une ligne reliant Kisangani à Ubundu ; et
 - une ligne à voie étroite dans la région de l'Uélé.
- **Ligne Matadi – Kinshasa** : longue de 365 kilomètres, avec un écartement de 1,067 m.
 - **Ligne Kisangani - Ubundu** : son écartement est de 1m. Elle constitue la première section de la ligne des Grands Lacs.

- **Lignes du Katanga, Kasai et Benguela** : Ce réseau s'étend sur 3. 641 kilomètres (dont 858 kilomètres électrifiés) au Katanga, au Kasai-Occidental, au Kasai-Oriental et au Maniema. Son écartement est de 1,067 m.
- Ces lignes sont exploitées par la Société Nationale des Chemins de fer Congolais, SNCC en sigle.
- **Ligne des Grands Lacs** : Cette ligne comporte :
 - La seconde section de Kindu - Kabalo - Kalemie (Lac Tanganyika). Cette ligne est reliée à sa première section (Kisangani - Ubundu) par un service fluvial de 320 kilomètres ;
 - La section allant de Kindu à Kongolo sur 355 km ;
 - La section de Kabalo à Kalemie sur 273 km ;
 - La section entre Kongolo et Kabalo

Ce réseau à l'écartement de 1,067m a été créé en vue de la connexion avec le réseau de Katanga.

- Ligne du Katanga : elle va de Kabalo - Kamina - Likasi - Lubumbashi - Sakania - Zambie.
- Ligne du Kasai : elle relie Ilebo - Kamina.
- Chemin de fer de Benguela : Kamina - Dilolo - Angola (Chemin de fer de Benguela).

Au mois de janvier 2015, les gouvernements Congolais et Angolais ont signé des accords sur les transports ferroviaire intra- frontalier (permettant de mettre en exploitation le chemin de fer de Benguela, le transport aérien, le transport routier et le transport maritime.





Locomotive de la SNCC à Lubumbashi



4. 3. Réseau maritime, fluvial et lacustre

La RDC dispose d'un réseau de voies navigables important, en particulier dans les Provinces ci-après : Equateur, Province Orientale, Kasai Occidental, Maniema, Katanga, Sud- Kivu, Nord- Kivu et Bandundu.

Les services des transports fluviaux et lacustres sont assurés par des entreprises commerciales (SCTP et SNCC) et par des transporteurs privés exploitant des unités plus légères (pirogues, coques motorisées, baleinières ou bateaux).

Le bateau ITB Kokolo qui avait arrêté le trafic depuis avril 1996, a été réhabilité par le Gouvernement de la République et inauguré en date du 07 février 2015. Son coût de réhabilitation s'élève à 2,5 millions de dollars américains.

Ce grand bateau de la SCTP est destiné à assurer le transport des passagers et du cargo sur le fleuve Congo, sur l'axe Kinshasa-Kisangani en passant par Mbandaka, Lisala, Bumba et Basoko.

4.3.1. Les ports

Les ports sont indispensables pour la croissance et l'émergence du commerce extérieur de la RDC. Le pays dispose de trois ports maritimes correspondant aux données reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°04 : Les ports maritimes de la RDC et leurs caractéristiques

Nom	MATADI	BOMA	BANANA
Longueur	1.610m	410m	75m
Superficie des entrepôts	64.000m ²	9.780m ²	435m ²
Superficie des cours	60. 000m ²	56.000m ²	6.000m ²
Extension Ango-Ango	120M		

4.3.2. Ports fluviaux et lacustres

La RDC dispose de plusieurs ports fluviaux et lacustres dans les axes ci-après :

- Kinshasa – Mbandaka– Lisala–Bumba (fleuve Congo) ;
- Kinshasa – Mubenzele – Zongo (fleuve Congo – Ubangi) ;
- Kinshasa – Bandundu – Ilebo (fleuve Congo- rivière Kasai) ;
- Kinshasa – Bandundu – Bulungu – Kikwit (fleuve Congo-Kwilu) ;
- Ubundu,Kindu (fleuve Congo) ;
- Kongolo, Malemba Nkulu,Bukama (fleuve Congo-Lualaba) ;
- Kinshasa – Kwamouth – Nioki – Kutu – Inongo (fleuve Congo –Lac Mai Ndombe) ;
- Kalemie, Kalundu (lac Tanganyika) ;
- Goma,Bukavu (lac Kivu).

L'évolution du volume d'activités de ces différents ports est détaillée dans le tableau ci-après :



Installation du Port de Matadi dans la Province du Kongo-Central

Tableau n° 05 : Les marchandises manutentionnées dans les principaux ports(en milliers de tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(p)	2013 (p)
Port de Matadi	1641,5	1 823,0	1871,6	1991,3	2116,6	2256,6	2226,7	2792,2	2653,0	2694,5
Entrées	1 323,3	1455,4	1486,8	1533,7	1668,2	1932,9	1853,1	2287,8	2211,0	2297,0
Sorties	318, 2	367,6	384,8	457,7	448,4	323,7	373,6	504,4	442,0	397,5
Port public de Kinshasa	150,2	237,1	210,7	286,9	346,2	331,8	368,2	276,1	284,1	246,7
- Réseau fluvial	94,8	137,2	125,1	170,3	205,5	196,9	217,6	206,4	221,2	186,0
Chargement	3,2	8,5	5,9	15,9	42,2	63,4	62,7	64,5	83,7	80,1
Déchargement	91,6	128,6	119,2	154,4	163,3	133,5	155,0	142,0	137,5	105,9
- CFMK	55,4	99,9	85,6	116,6	140,7	134,9	150,5	69,7	62,9	60,7
Chargement	20,7	25,0	23,4	31,9	47,1	33,0	43,0	9,5	12,7	10,7
Déchargement	34,6	74,9	62,1	84,7	93,6	101,8	107,5	60,2	50,2	50,0
Port de Boma	74,5	111,1	186,0	168,3	193,6	168,5	153,8	189,8	228,9	192,0
Chargement	23,7	20,8	38,7	41,9	34,8	24,5	15,2	22,3	29,1	26,6
Déchargement	50,9	90,2	147,4	126,3	158,9	144,0	138,6	167,5	199,8	165,4
Port de Kalemie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchargement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Port de Kalundu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchargement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 866,2	2171,2	2268,3	2446,5	2656,4	2756,9	2748,7	3258,1	3166,0	3133,3
Indice de manutention ⁽¹⁾ (2009=100)	69,1	79,0	83,2	88,9	95,9	100,0	99,1	121,6	118,3	119,2

(Footnotes)

1 0 Indice calculé par la Banque Centrale du Congo. Il ne comprend pas CFMK.

Sources : BCC, Rapport annuel 2013, Kinshasa.

4. 4. Réseau aérien

Comme souligné ci-haut, ce réseau comprend cinq aéroports internationaux, des dizaines d'aéroports nationaux et plusieurs aéroports secondaires.

Tableau n°06 : Les aéroports internationaux de la RDC

N°	Dénomination	Caractéristiques	Etat actuel
01	N'djili /Kinshasa	4.700 x 60m 45T/RSI	Opérationnel (longueur réduite à 3.400m)
02	Luano/ Lubumbashi	3. 150m x 50m 18T/RSI	Opérationnel (longueur réduite à 2.350m)
03	Goma	3.000m x 45m 15T/RSI	Opérationnel (longueur réduite à 2.000m suite à la lave volcanique)
04	Bangboka/Kisangani	3.500m x 45m	Opérationnel
05	Gbadolité	3.200m x 65m 15T/RSI	Non opérationnel

Source : Magazine de l'information de l'Autorité de l'Aviation Civile, n° 03, Kinshasa, Sept. 2013.

Tableau n°07 : Les aéroports et aérodromes nationaux de la R.D.Congo

N°	Dénomination	Caractéristiques	Etat actuel
Ville Province de Kinshasa (1)			
01	Ndolo	1.300m x 30m 15T/RSI	Opérationnel
Province de l'Equateur (9)			
01	Mbandaka	2.200m x 45m 15T/RSI	Opérationnel
02	Gemena	2.200m x 45m 10T/RSI	Opérationnel
03	Bumba	1.600m x 45m 7T	Opérationnel

N°	Dénomination	Caractéristiques	Etat actuel
04	Basankusu	1.400m x 50m 13T/RSI	Opérationnel
05	Boende	1.400m x 45m 10T/RSI	Opérationnel
06	Lisala	2.200m x 50m 10T	Opérationnel
07	Ikela	1.100m x 30m 7T/ RSI	Opérationnel
08	Libenge	2100m x 50m 10T	
09	Abumanzi	1200m x 30m 10T	

Province Orientale (4)

01	Isiro	2.500m x 45m 15T/RSI	Opérationnel
02	Bunia	1.850m x 30m 10T/RSI	Opérationnel
03	Buta/Zega	2.100m x 30m 15T/RSI	Opérationnel
04	Simi Simi		

Province du Kasai Occidental (3)

01	Kananga	2.200m x 15m 15T/RSI	Opérationnel
02	Tshikapa	1.600m x 30m	Opérationnel
03	Ilebo	1.380m x 40m 7T	Opérationnel

Province du Kasai Oriental (5)

01	Mbuji Mayi	2.000m x 45m 10T/RSI	Opérationnel
02	Lodja	1.620m x 30m 7T/RSI	Opérationnel

03	Lusambo	1.140m x 50m 5T	
04	Kabinda	1500m x 30m 3T	
05	Tshumbe		

Province du Bas-Congo (3)

01	Matadi	1.580m x 30m 10T/RSI	Opérationnel
02	Boma	1.100m x 20m 50T/RSI	Opérationnel
03	Muanda	1.480m x 30m 15T/RSI	Opérationnel

Province du Katanga (7)

01	Kolwezi	1.750m x 30m 10T/RSI	Opérationnel
02	Kalémie	1.750m x 30m 10T/RSI	Opérationnel
03	Kamina /ville	1.450m x 15m 7T/RSI	Opérationnel
04	Kongolo	1.900m x 20m 7T/L	Opérationnel
05	Manono	1.400m x 50m 10T	Opérationnel
06	Kabalo	1.400m x 50m 10T	
07	Lubudi	1.200m x 20m 5T	

Province du Nord Kivu (3)

01	Beni/ Mavivi		Opérationnel
02	Butembo		
03	Rutshuru	1070m x 30m 5T	

Province du Sud Kivu (2)

01	Shabunda	1.100m x 41m 7T	Opérationnel
02	Bukavu	2.000m x 45m 10T/RSI	Opérationnel

Province du Bandundu (8)

01	Bandundu	1.450m x 45m 15T/RSI	Opérationnel
02	Kenge	900m x 30m 5T	Opérationnel
03	Kikwit	1.570m x 45m 10T/RSI	Opérationnel
04	Kiri	1.450m x 30m 12T/RSI	Opérationnel
05	Nioki	1.430m x 40m 13T/RSI	Opérationnel
06	Tembo	800m x 25m 5T	Opérationnel
07	Inongo	1.380m x 40m 7T	Opérationnel
08	Kahemba	1000m x 30m 3T	

Province du Maniema (4)

01	Kindu	2.200m x 45m 15T/RSI	Opérationnel
02	Punia	1.140m x 30m 7T	Opérationnel
03	Kalima	1.190m x 30m 7T	
04	Kasongo	970m x 40m 7T	

Source : Magazine de l'information de l'Autorité de l'Aviation Civile, n° 03, Kinshasa, sept. 2013.

Tableau n° 08 : Evolution du volume d'activités de principaux organismes de transport

Marchandises (tkm)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(p)	2013(p)
I. TRANSPORT FLUVIAL	41,24	41,24	52,19	72,43	82,45	84,30	86,20	82,44	87,15	84,79
1. SCTP (ex. ONATRA)	41,24	41,24	52,19	72,43	82,45	84,30	86,20	82,44	87,15	84,79
. Voies fluviales	41,10	41,10	52,05	68,59	77,67	83,00	83,00	78,56	83,74	81,40
. Bas-fluve	0,14	0,14	0,14	3,83	4,78	1,30	3,20	3,88	3,41	3,39
II. TRANSPORT FERRO-VIAIRE	591,50	53,60	153,89	154,27	149,85	86,60	84,00	96,23	0,00	0,00
1. SNCC	534,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Réseau Sud (OCS)	397,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Réseau Est (SFE)	137,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. SCTP (ex. ONATRA) (CFMK)	57,00	53,60	153,89	154,27	149,85	86,60	84,00	96,23	-	-
III. TRANSPORT AERIEN	24,40	22,40	25,10	25,10	25,10	37,65	43,93	50,98	59,32	61,28
IV. TRANSPORT ROUTIER	739,73	1 597,04	1 870,93	2 338,20	2 928,27	3 739,40	4 490,40	5 143,62	6 021,26	6 035,07
Total général	1 396,87	1 714,28	2 102,11	2 589,99	3 185,67	3 947,95	4 704,52	5 373,28	6 167,73	6 181,14

Voyageurs (voyageurs.km)										
I. TRANSPORT FLUVIAL										
1. SCTP (ex. ONATRA)										
. Voies fluviales										
. Bas -fleuve										
3,90	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90
213,10	214,10	207,92	208,68	209,42	210,42	211,72	209,05	205,73	201,73	201,73
141,60	142,60	143,60	143,60	144,60	145,60	145,60	142,61	141,61	139,61	139,61
141,60	142,60	143,60	143,60	144,60	145,60	145,60	142,61	141,61	139,61	139,61
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
71,50	71,50	64,32	65,08	64,82	64,82	66,12	66,44	64,13	62,13	62,13
8,00	8,00	0,82	1,58	1,32	1,32	1,32	1,32	-	-	-
63,50	63,50	63,50	63,50	63,50	63,50	64,80	65,13	64,13	62,13	62,13
391,40	391,40	391,40	391,40	391,40	391,40	391,40	489,25	550,41	649,79	649,79
III. TRANSPORT AERIEN										
IV. TRANSPORT ROUTIER										
105,40	105,40	105,40	105,40	105,40	105,40	105,40	131,75	148,22	174,9	174,9
713,80	714,80	704,89	705,74	706,48	707,48	708,78	830,31	904,62	1 026,76	1 026,76
Total général										
40,77	48,16	57,06	68,41	82,27	100,00	117,60	134,56	153,89	155,63	155,63
Indice de trafic des marchandises et des personnes (1990=100)										

Source : BCC, Rapport annuel, 2013, Kinshasa.

V. DES PROJETS A LA PORTEE DE TOUS

INFRASTRUCTURES	25				
Infrastructures des transports ferroviaires, fluviaux et aéroportuaires	23	1.	Projet de réhabilitation des infrastructures ferroviaires de la SNCC	1.500.000	Etude de faisabilité disponible.
		2.	Projet d'acquisition de gros engins de la voie et outillages de la SNCC	10.000.000	Etude de faisabilité disponible.
		3.	Projets d'acquisition de 200 voitures pour voyageurs	140.000.000	Etude de faisabilité disponible.
		4.	Projets d'acquisition d'un équipement complet pour la mise en service d'une unité de fabrication de TBA de la SNCC SA	4.000.000	Etude de faisabilité disponible.
		5.	Projet relatif à l'achat de 400 wagons commerciaux équipés de double système de frein	54.000.000	Etude de pré-faisabilité disponible
		6.	Projet relatif à l'acquisition de 10 locomotives électriques de ligne d'une puissance de 3.00Kw	20.050.000	Etude de pré-faisabilité disponible
		7.	Projet relatif à l'acquisition des tracteurs et draines	23.600.000	Etude de pré-faisabilité disponible
	8.	Projet relatif au renouvellement de 4 sous-stations de traction, réhabilitation de 7 sous-stations de traction et de 484 km de caténaires existants	84.700.000	Etude de faisabilité disponible	
	9.	Projet d'électrification des secteurs du chemin de fer à forte densité de trafic	302.109.000	Etude de faisabilité disponible	
	10.	Projet d'acquisition des machines-outils et équipements d'ateliers pour les ateliers centraux et le réseau SNCC	10.800.000	Etude de pré-faisabilité disponible	
	11.	Réhabilitation des chemins de fer Mataradi-Kinshasa	223.431.760	Etudes disponibles réalisées par la Société Française CIMA	
	12.	Projet de réhabilitation des infrastructures et acquisition des équipements des ports intérieurs (axe fleuve)	39.699.311	Etude de pré-faisabilité disponible	
	13.	Projet de réhabilitation et modernisation du port de Matadi	100.403.802	Etude de pré-faisabilité disponible	
	14.	Projet relatif à l'acquisition d'un dock flottant	20.000.000	Etude de pré-faisabilité disponible	

VI. ANAPI : SERVICE DE PROMOTION, D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FACILITATION DES INVESTISSEURS

En sa qualité d'Organe Technique du Gouvernement de la RD Congo en matière de promotion des investissements, l'ANAPI offre divers services aux investisseurs et ce, avant, pendant et après l'installation des investissements.

VI. 1. Services offerts avant l'installation de l'investisseur

- Fourniture d'informations ;
- Organisation de séjours :
 1. Obtention des visas;
 2. Facilitation des contacts et audiences auprès des **des autorités.**
- Recherche des partenaires locaux et étrangers;
- Accompagnement administratif pendant la prospection.

VI. 2. Services offerts pendant l'installation

- Accompagnement pour :
 1. la création des sociétés;
 2. l'obtention des visas d'établissement ;
 3. l'obtention des licences particulières.
- Octroi des avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux dans le cadre du Code des Investissements.

VI. 3. Services offerts après l'installation

- Plaidoyer auprès des services étatiques ;
- Information sur les appels d'offre lancés par l'Etat ;
- Intervention en cas de difficultés auprès des administrations congolaises

En plus de divers services rendus aux investisseurs, l'Agence est également chargée de :

- Assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires au pays ;
- Assurer un plaidoyer à la promotion d'une image positive de la RD Congo comme pays d'investissements et d'opportunités pour les investisseurs ;
- Identifier et promouvoir, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, les opportunités spécifiques d'investissements ;
- Assurer aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire congolais, un accompagnement qui facilite et accélère les procédures administratives nécessaires à la réalisation des investissements et à la création d'entreprises dans les meilleures conditions de délai et de transparence.



Présentation des opportunités de la RD Congo
par Madame Wivine MUMBA Matipa, Directeur Général de L'ANAPI, lors
de la mission économique des investisseurs Sud-Africains, Kinshasa 2015



De gauche à droite, Messieurs Robert MOUSTAFA (DGA ANAPI), KIMBEMBE MAZUNGA (DG SCTP) et Madame Wivine MUMBA MATIPA (DG ANAPI), lors du Sommet Mondial de l'investissement en Afrique, en décembre 2015 à Londres

VII. AVANTAGES ACCORDES AUX INVESTISSEURS PAR LE CODE DES INVESTISSEMENTS (Cfr. Loi n° 004/2002 du 21/02/2002).

7.1. Types des avantages accordés¹

- Exonération de l'impôt professionnel sur les revenus (impôt des sociétés) ;
- Exonération de l'impôt foncier ;
- Exonération totale des droits d'entrée des équipements et autres matériels (neufs) et ce, à l'exclusion de la taxe administrative de 2% ;
- Exonération des droits proportionnels (uniquement pour les sociétés des capitaux)
- Exonération des droits de sortie des produits finis.

7.2. Durée des avantages accordés

- Région économique A (Kinshasa) : 3 ans à dater de l'exploitation
- Région économique B (Kongo-Central, Lubumbashi, Likasi et Kolwezi) : 4 ans
- Région économique C (les autres Provinces et Villes du Pays) : 5 ans

7.3. Conditions d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements

- Etre une entité économique de droit congolais;
- Garantir un taux de valeur ajoutée d'au moins 35%;
- Garantir la disponibilité du coût d'investissement : 10.000 à 200.000 USD, pour les PME/PMI et plus de 200.000 USD pour les grandes entreprises;
- Investir dans un des secteurs d'activités éligibles au Code des Investissements dont l'industrie.
- Soumettre à l'ANAPI, le projet d'investissement présenté selon le modèle légal annexé au Code des Investissements, avec la preuve de paiement des frais de dépôt, etc.

Frais de dépôt de dossier
1.000 USD pour une grande entreprise,
500 USD pour une PME et PMI.

¹ En sus des exonérations précitées, les PME et PMI bénéficient également de quelques autres avantages spécifiques dont l'exonération des équipements et autres matériels même d'occasion, l'exonération des intrants à titre de 1^{er} dotation, la déduction dans le bénéfice imposable, les sommes dépensées au titre de formation, de perfectionnement du chef d'entreprise ou de son personnel, de protection et conservation de la nature et d'autre part, à calculer leurs amortissements selon un mode dégressif,

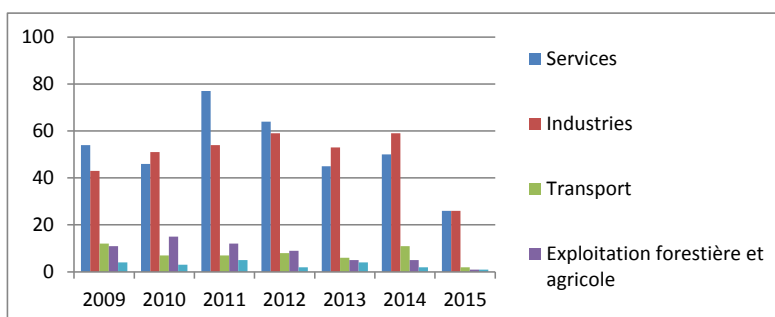
VIII. STATISTIQUES DES PROJETS AGREES AU CODE DES INVESTISSEMENTS

Tableau n°9 : nombre des projets agréés aux avantages du Code des Investissements

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Services	54	46	77	64	45	50	26	362
Industries	43	51	54	59	53	59	26	345
Transport	12	7	7	8	6	11	2	53
Exploitation forestière et agricole	11	15	12	9	5	5	1	58
Infrastructures	4	3	5	2	4	2	1	21
Total	124	122	155	142	113	127	56	839

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°1 : nombre des projets agréés aux avantages du Code des Investissements



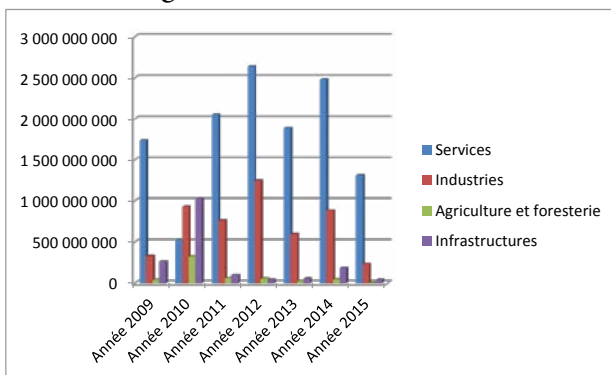
Source : élaboré à partir des données du tableau n°9

Tableau n°10 Evolution du coût des investissements des projets agréés aux avantages du Code des Investissements

N°	Secteurs	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
	Services	1 738 549 620	527 661 064	2 050 647 162	2 641 194 227	1 888 176 427	2 480 334 902	1 309 779 194
	Industries	331 216 375	932 720 736	765 634 935	1 247 601 016	600 080 447	882 210 861	229 611 863
	Agriculture et foresterie	39 774 355	323 160 114	58 844 765	53 770 894	23 840 358	44 790 750	3 608 112
	Infrastructures	264 744 776	1 023 320 012	99 285 316	37 983 892	53 392 516	180 097 302	37 769 590
	Total général	2 374 285 126	2 806 861 926	2 974 412 178	3 980 550 029	2 565 489 748	3 587 433 815	1 580 768 759

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°2 : Evolution du coût des investissements des projets agréés aux avantages du Code des Investissements



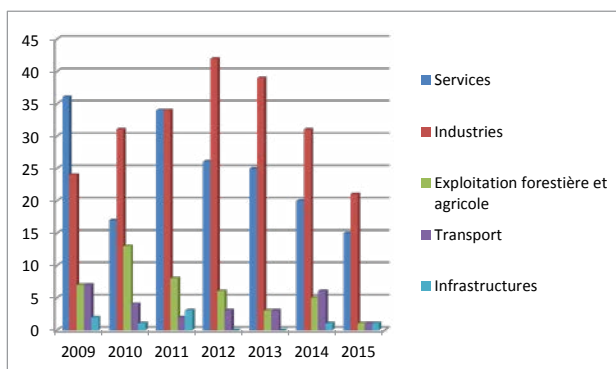
Source : Idem

Tableau n°11 évolution des investissements directs étrangers admis aux avantages du Code des Investissements

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Services	36	17	34	26	25	20	15	173
Industries	24	31	34	42	39	31	21	222
Exploitation forestière et agricole	7	13	8	6	3	5	1	43
Transport	7	4	2	3	3	6	1	26
Infrastructures	2	1	3	-	-	1	1	8
Total	76	66	81	77	70	63	56	489

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°3 : évolution des investissements directs étrangers admis aux avantages du Code des Investissements



Source : Idem

IX. PROCEDURES D'INVESTISSEMENT

En application des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les formes juridiques des entreprises en vigueur en République Démocratique du Congo sont les suivantes:

- 1) L'entreprise individuelle (ou établissement) ;
- 2) La Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) ;
- 3) La Société Anonyme (S.A.) ;
- 4) La Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) ;
- 5) La Société en Nom Collectif (S.N.C.) ;
- 6) La Société en Commandite Simple (S.C.S.) ;
- 7) Le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E).

9.1. Procédure de création d'entreprise

Tout investisseur qui souhaiterait créer son entreprise en R.D.C, doit s'adresser au Guichet Unique de création d'entreprise.

E-mail : guichetuniquerdc@yahoo.fr / guce@guichetunique.cd

Tél : +243822284008

Toutefois, l'investisseur peut solliciter l'accompagnement de l'ANAPI dans ce processus et ce, en sa qualité du Guichet Unique en matière d'investissement en RD.Congo.

Adresse : Croisement Boulevard du 30 juin et T.S.F n° 33C à Kinshasa/Gombe
E-mail : anapirdc@yahoo.fr - Tél : +243999925026

Site web : investindrc.cd

Eléments constitutifs du dossier :

1. Lettre de transmission adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
2. Statuts de la société en 4 exemplaires + la version électronique des statuts pour publication au journal officiel² ;

2 Au regard des réformes opérées dans le cadre du climat des affaires, les statuts des sociétés à responsabilité limitée peuvent également être déposés en ligne. Dans ce cas, le coût de création d'entreprise est réduit à l'équivalent de 110 USD)

3. Déclaration de souscription et de versement ;
4. Preuve de libération du capital social ou extrait de compte. Pour la Société À Responsabilité Limitée (SARL), les parties fixent librement le montant du capital social. Il n'y a donc pas de capital minimum exigé. Tandis que pour la Société Anonyme (SA) le capital social doit être d'au moins l'équivalent de 20.000 USD.
5. Copie des pièces d'identité du Gérant et des Associés ;
6. Spécimen de la signature du Gérant
7. Extrait du casier judiciaire (uniquement pour une personne physique) ;
8. Attestation de résidence (uniquement) pour une personne physique) ;
9. Copie du contrat de bail ou du Titre de propriété (uniquement pour une personne physique) ;
10. Photocopie de la pièce d'identité du propriétaire (uniquement pour une personne physique).

Coût de création de l'entreprise :

Personne Morale		Personne Physique
Société Anonyme	Autres formes	
290	120	40

9.2. Conditions d'enregistrement et d'agrément d'une entreprise de génie civil

S'adresser à la Direction des Bâtiments Civils du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics pour le dépôt du dossier qui doit contenir les éléments suivants :

Pour l'enregistrement :

- Formulaire de dépôt : à remplir sur place, moyennant 50 USD des frais administratifs ;

- Statuts notariés ;
- Immatriculation au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier ;
- Identification Nationale ;
- Attestation d'affiliation à l'INSS ;
- Photocopie du Titre de propriétaire du siège de l'Entreprise ou du contrat de bail ;
- Photocopies des cartes roses des engins et véhicules de génie civil appartenant à l'entreprise.

Au terme de l'examen de la requête relative à l'enregistrement, et en cas d'avis favorable, le requérant obtient l'Attestation d'Enregistrement.

Durée de l'enregistrement : 6 ans renouvelables.

Pour l'agrément :

- En sus des éléments du dossier précités, le requérant doit fournir ce qui suit :

- L'attestation fiscale ;
- La preuve de paiement de cotisation à la sécurité sociale (INSS) ;
- Les Contrats de travail des Cadres techniques permanents déclarés ;
- Le Numéro de compte bancaire.

- La Visite du siège de la firme requérante par les Experts de la Direction des Bâtiments Civils en vue de procéder à sa catégorisation :

- Catégorie A : Grandes entreprises ;
- Catégorie B : Entreprises moyennes ;
- Catégories C et D : Petites Entreprises.

Coût de l'agrément :

- Entreprises de la catégorie A : 3000 USD ;
- Entreprises de la catégorie B : 2000 USD ;
- Entreprises de la catégorie C : 500 USD ;
- Entreprises de la catégorie D : 200 USD.

Au terme de l'examen du dossier, et en cas d'avis favorable, l'entreprise re-

quérante reçoit le certificat d'agrément signé par le Directeur de la Direction des Bâtiments Civils.

Durée de l'agrément : 3 ans renouvelable.

9.3. Procédure d'obtention des licences spécifiques au secteur des transports

9.3.1. Agrément dans le secteur routier (services publics et professions auxiliaires)

a) **Transporteur routier**

Au préalable, obtenir :

- L'autorisation des transports ; et
- Le certificat de contrôle technique.

Ces documents sont délivrés par le Secrétariat Général aux Transports et Voies de Communication.

Il s'en suivra, la demande d'Agrément qui nécessite la constitution d'un dossier avec les éléments suivants :

- Lettre de demande d'agrément adressée au Ministre des Transports et Voies de Communication, avec copie au Secrétariat Général des Transports et Voies de Communication et au Directeur des Transports Terrestres ;
- Les statuts notariés ;
- L'identification Nationale ;
- Le registre du Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;
- L'acte de cautionnement ;
- La police d'Assurances ;
- Le curriculum vitae de l'Associé Gérant ;
- L'affiliation aux différentes structures telles que : l'INSS, l'INPP, la FEC, et la COPEMECO ;
- L'organigramme de la firme requérante.

- Coût de l'Agrément de transport public routier : 1.000\$ (mille dollars américains).

Le tout sera suivi de l'enquête « in situ » à charge de l'investisseur diligenté par le Secrétariat Général qui fera un rapport auprès du Ministre qui, à la lecture de ce dernier, décidera d'accorder ou non l'Agrément sollicité.

a) Professions auxiliaires de transport

Mêmes conditions que supra.

Coût de l'agrément :

- Garage : 600\$
- Auto- école : 800\$
- Centre de contrôle technique : 600\$
- Constructeur de châssis et carrosseries des véhicules automobiles : 600\$

9.3.2. Agrément dans le secteur ferroviaire

Au préalable, obtenir :

- L'autorisation des transports (Personnes et marchandises) ;
- Le certificat de contrôle technique.

Il s'en suivra, la demande d'Agrément qui nécessite la constitution d'un dossier avec les éléments suivants :

- Lettre de demande d'agrément adressée au Ministre des Transports et Voies de Communication ; copie réservée au Secrétariat Général des transports et voies de communication et au Directeur des Transports Terrestres ;
- Statuts notariés ;
- Identification Nationale ;
- Registre du Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Acte de cautionnement ;
- Police d'Assurances ;
- Curriculum vitae de l'Associé Gérant ;
- Affiliation à différentes associations : l'INSS, l'INPP, la FEC, la COPE-MECO ;
- Organigramme.

Coût de l'agrément de transport public ferroviaire : 1.000\$.

9.3.3. Conditions pour l'obtention des titres d'exploitation dans le secteur maritime.

- Obtenir l'autorisation de construction, condition sine qua non pour tout bateau construit en RDC :
- Pour le bateau acheté à l'étranger, présenter :
 - Le certificat de radiation (du pays de provenance) ;
 - La lettre de mer ;Après enquête et avis favorable, les documents ci-dessous sont délivrés :
 - Certificat de navigabilité ;
 - Certificat de jaugeage ;
 - Certificat d'immatriculation.

9.3.4. Conditions pour l'obtention des licences d'exploitation dans l'aéronautique.

- La lettre de demande de la licence d'exploitation adressée au Ministre des Transports et Voies de Communication ; avec copie au Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile ;
- L'expertise de l'AAC qui procède à l'évaluation des garanties juridiques, financières, techniques (à charge de l'investisseur) ;
- Le paiement au trésor public après l'avis favorable de l'AAC qui s'appuie sur les éléments de l'enquête menée au préalable ;
- S'ensuit l'octroi de la licence d'exploitation.
- Coût de la licence : 5000\$, renouvelable après 5 ans d'exploitation
- Certificat du transporteur aérien.
 - Adresser la demande auprès de l'Autorité de l'Aviation Civile.
 - Coût : 2 000\$, renouvelable chaque année ; délivrance conditionnée par la détention de la licence d'exploitation en cours de validité obtenue auprès de l'Autorité de l'Aviation Civile.

X. CLIMAT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS

La R.D.Congo est engagée depuis l'année 2009 dans un vaste programme d'assainissement de son environnement des affaires et des investissements. Plusieurs réformes sont opérées ces dernières années en R.D Congo. Au nombre de celles-ci, il y a lieu de citer :

- La promulgation de la Loi n° 14/023 du 07 juillet fixant les règles relatives aux conditions de modalités de sauvetage de l'entreprise industrielle en difficulté.
- Le Décret n°12/045 du 01 novembre 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Guichet Unique de création d'entreprise. La mise de ce Guichet a occasionné :
 1. La simplification du coût de création d'entreprise (120 USD pour les entreprises personnes morales et 40 USD pour entreprises personnes physiques) ;
 2. La simplification des procédures et de la durée de création d'entreprise en R.D.Congo (3 jours) ;
- Transfert de propriété : libéralisation de la fonction d'expert immobilier ;
- Accès à l'électricité : simplification des procédures de raccordement électrique des cabines privées Moyenne tension et réduction du coût ;
- Accès au financement : opérationnalisation au niveau de la Banque Centrale, du logiciel ISYS-CERI en vue de la communication et du partage, en temps réel, des informations entre les organismes de crédit sur l'endettement des demandeurs de crédit ;
- Paiement des taxes et impôts : institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, réduction de l'impôt des sociétés de 40 à 35%, simplification de la parafiscalité (simplification de 38 taxes dans le secteur de transport fluvial), etc. ;
- Exécution des contrats : adhésion de la R.D.Congo à la Convention de New York sur les sentences arbitrales, etc.

XI. SECURITE ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS EN RDC

Les investisseurs et leurs investissements sont sécurisés en RDC. Les efforts d'assainissement entrepris au pays font de ce dernier un Etat de droit propice aux investisseurs. A ce titre, le Rapport Doing Business 2015 vient de classer la RDC parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde.

Par ailleurs :

- Le droit de propriété privée et la liberté du commerce et de l'industrie sont garantis tant par la Constitution que par le Code des Investissements ;
- L'égalité de traitement entre tous les investisseurs nationaux et étrangers est également garantie (pas de discrimination) ;
- L'interdiction de la nationalisation et de l'expropriation, sauf pour des raisons d'utilité publique et moyennant une juste et équitable indemnisation ;
- - La liberté totale de transfert à l'étranger des revenus générés par les investissements au pays ;
- L'adhésion de la RDC au droit moderne des affaires en Afrique (OHA-DA) ;
- - L'appartenance de la R.D.Congo à la MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency), du groupe de Banque Mondiale,
- Le respect des droits acquis par les investisseurs ;
- L'appartenance à l'ACA (Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique) et au CIRDI (Centre International pour le Règlement des différends en matière d'investissements basé à Washington City), etc.
- Plusieurs conventions bilatérales de promotion et de protection réciproque des investissements signées par la RDC avec divers pays.

XII. SITUATION MACRO-ECONOMIQUE

Depuis l'avènement de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGÉ à la magistrature suprême, la R.D.Congo s'est lancée sur la voie des réformes économiques dont aujourd'hui les résultats sont probants.

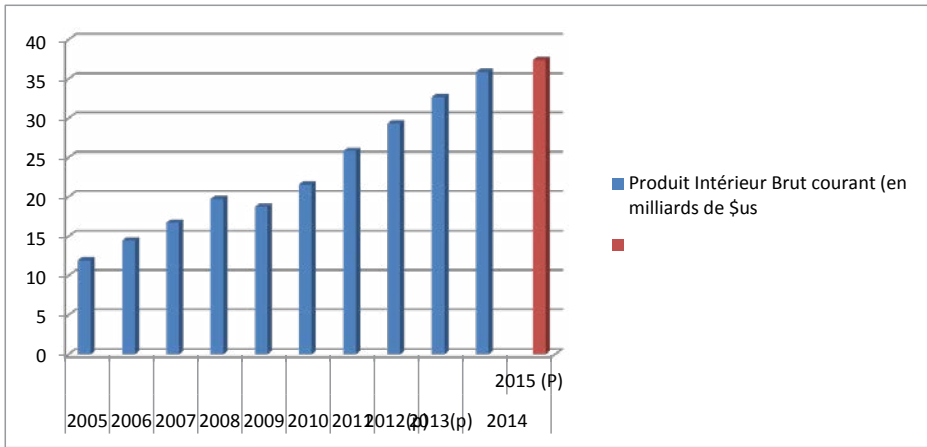
Ci-dessous, les statistiques de l'évolution de quelques indicateurs macro-économiques :

Tableau n°12 : Evolution des indicateurs macro-économiques

N°	LIBELLE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(p)	2013(p)	2014	2015 (P)
1	Produit Intérieur Brut courant (en milliards de \$us	11,97	14,46	16,74	19,72	18,73	21,57	25,84	29,32	32,68	35,88	37,39
2	Produit Intérieur Brut courant par Habitant en USD	221,5	260,1	293,7	335,3	309,3	346,8	404,2	446,6	484	514	524,2
3	Taux de croissance du PIB courant en USD	6,3	5,3	6,3	6,2	2,9	7,1	6,9	7,1	8,5	7,5	7,7
4	Taux de croissance du PIB/Hab	3,3	2,4	3,3	3,3	-	4,2	4	4,2	5,6	5,9	5,4
5	Taux d'inflation moyenne annuelle	21,27	18,2	9,96	27,57	53,44	9,84	15,43	5,67	1,08	1,26	1,53

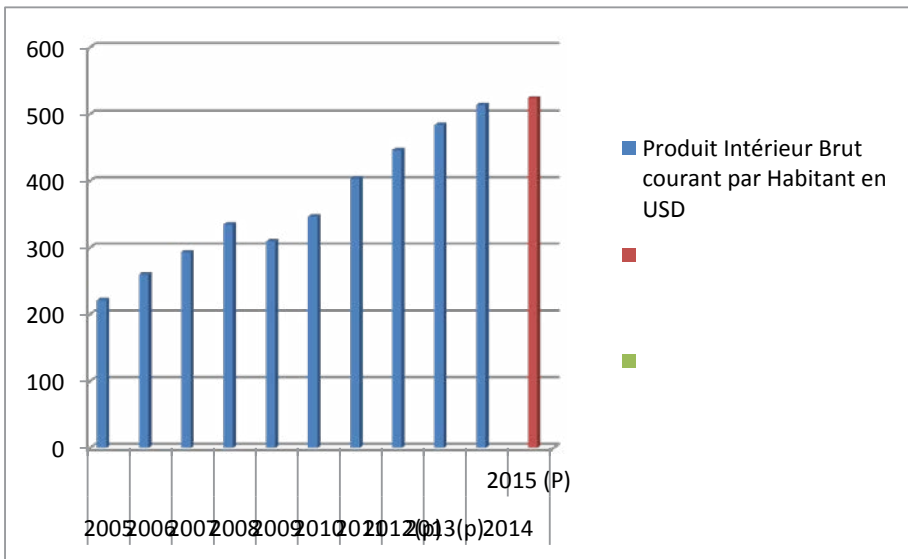
Source : Banque Centrale du Congo, Bulletin mensuel d'informations statistiques, Kinshasa, novembre 2015.

**Graphique n° 04 : Produit Intérieur brut courant
(en milliards de usd)**



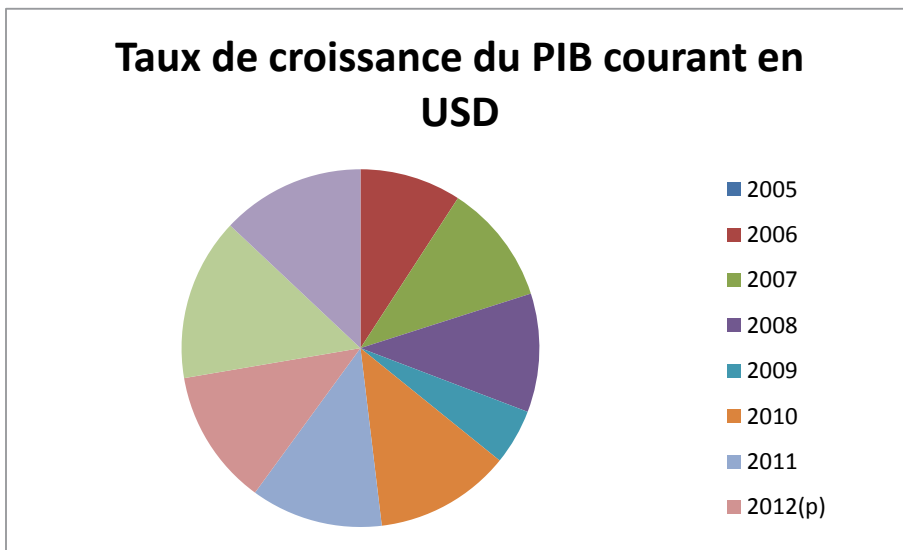
Source : ANAPI, Elaboré à partir des données du tableau n°12

Graphique n° 05 : Produit Intérieur Brut courant par Habitant en USD



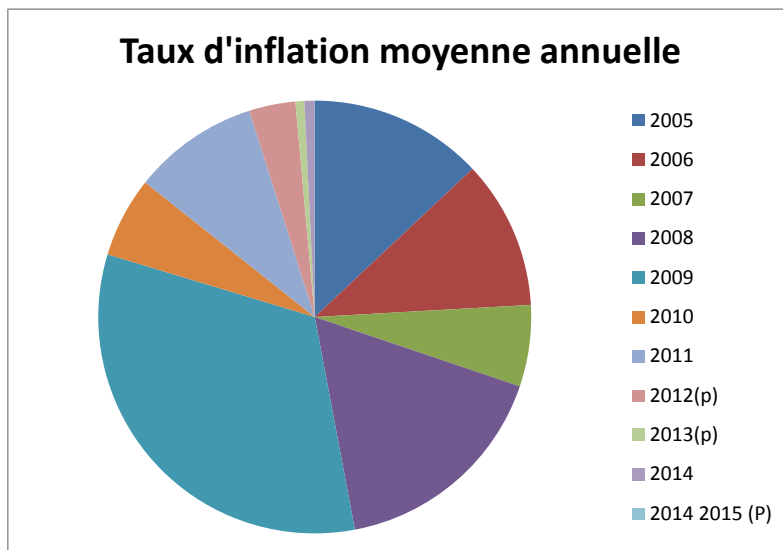
Source : Idem

Graphique n° 06 : Taux de croissance de PIB/habitant



Source : Idem

Graphique n° 07 : taux d'inflation annuelle moyenne



Source : Idem



Réunion des membres du secteur Economique du Gouvernement sous la conduite de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la RDC, Janvier 2016

XIII. COÛTS OPERATIONNELS DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT

a) Transport aérien International

Environ dix compagnies aériennes internationales relient la RDC au monde extérieur, favorisant ainsi le déplacement des investisseurs et autres touristes. Il s'agit de :

Dénomination	Fréquences	Jours	Routings	Tarif
Sn Brussels	7	Toute la semaine	Kinshasa-Bruxelles	1.200\$
Air France	4	Mardi, jeudi, samedi, dimanche	Kinshasa-Paris	1.250\$
Turkish Airlines			Kinshasa- Istanbul	1.200\$
Ethiopian Airlines	7	Toute la semaine pour Addis-Abeba	Kin- Addis-Abeba Kin- Dubai Kin- Chine Kin- Inde Kin- Japon	1.100\$ 1.150\$ 1.700\$ 1.700\$ 1.900\$
Kenya Airlines	7	Toute la semaine pour Nairobi	Kin – Nairobi Kin- Dubai Kin- Chine Kin- Inde Kin- Japon	1.100\$ 1.150\$ 1.700\$ 1.700\$ 1.900\$
South African Airways	4	Lundi, mercredi, vendredi, dimanche	Johannesbourg	650\$
Royal Air Maroc	3	Mercredi, samedi, dimanche	Casablanca	1000\$
Air Côte d'Ivoire	3	Mardi, vendredi, dimanche	Kin – Abidjan-Kin	895\$
South African Express	5	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche	johannesbourg	
Asky	3	Mardi, jeudi, dimanche	Kin- Lomé- Abidjan	950\$

Source : Données collectées auprès des agences de voyages.

a) Transport aérien national

Seule une compagnie locale assure la liaison de toutes les grandes villes du pays ; celle-ci est secondée par de petits porteurs qui assurent la correspondance de court courrier.

Destination	Tarif indicatif classe économique
Kinshasa-Bukavu	280\$
Kinshasa-Goma	260\$
Kinshasa-Kananga	165\$
Kinshasa-Kindu	230\$
Kinshasa-Kisangani	240\$
Kinshasa-Lubumbashi	260\$
Kinshasa-Mbandaka	128\$
Kinshasa-Mbuji-Mayi	187\$
Lubumbashi-Kinshasa	260\$
Mbandaka-Kinshasa	128\$
Mbuji-Mayi-Kinshasa	187\$

Source : Données collectées auprès des agences de voyage.

b) Train urbain/ Kinshasa : 500FC, soit 0,45 USD (taux de change du 13 janvier 2015).

c) Transport routier⁰

- Ville de Kinshasa (transport urbain) : de 400fc à 1.000fc
- Kinshasa –Matadi – Boma : 20.000fc
- Kinshasa – Bandundu : 15.000fc
- Kinshasa – Kikwit : 21.500fc

d) Location véhicule

Les coûts indiqués ci-dessous sont une moyenne représentative de quelques grandes maisons de location de véhicules de Kinshasa.

TRAJET	CATEGORIES DE VEHICULES	TARIF MOYEN JOURNALIER
Kinshasa	Petite	90\$us
	Moyenne	110-140\$us
	Grande (jeep)	190-220\$us
	Transport des personnes	
	15 places (mini-bus)	230-290 \$us
	25 à 30 places (mini-bus)	315-410 \$us
	32 places (bus)	440 \$us

XIV. QUELQUES ADRESSES UTILES

- Ministère des Transports et Voies de Communication
Blvd du 30 juin, Immeuble du Gouvernement
transvcom@yahoo.fr
Kin/Gombe

- Ministère des Travaux Publics
Blvd Tshatshi
Kin/Gombe

- Secrétariat Général aux Transports et Voies de Communication
Sgtrans_comsrdc@yahoo.fr
3563, av. Aéroport Q/Bon Marché
Kin/Barumbu

- Agence Nationale pour la Promotion des Investissements « ANAPI »
Croisement Boulevard du 30 juin et TSF
E-mail : anapirdc@yahoo.fr; anapi@investindrc.cd
Site : www.investindrc.cd
Kin/Gombe

- Autorité de l'Aviation Civile « AAC »
Av. de la Libération, Immeuble Sofide
aacrdc@yahoo.fr
site web: www.aacrdc.org
Kin/Gombe

- Groupe d'Etudes des Transports « GET »
1609, av. Colonel Ebeya
Kin/Gombe

- Société Congolaise des Transports et des Ports «SCTP»
117, Blvd du 30 juin, building Onatra
Kin/Gombe

- Direction Générale des Douanes et Accises “**DGDA**”

Immeuble Sankuru , Place Royal, Blvd du 30 juin

Kin /Gombe

Contact@douanes.cd

www.douanes.cd

- Office Congolais de Contrôle “**OCC**”

98, av. du Port

Kin/Gombe

www.occ-rdc.cd

- Régie des Voies Aériennes “**RVA**”

3563, av. Aéroport Q/Bon Marché

Kin/Barumbu

- Compagnie Maritime du Congo “**CMC**”Kin/Gombe

- Régie des Voies Fluviales “**RVF**”Av. Poids Lourds

- Office de Gestion du Fret Maritime “**OGEFREM**”

42, av. Kalémie

Kin /Gombe

Ogefrem_dg@yahoo.fr

www.ogefrem.com

XV. QUELQUES TRANSPORTEURS

A. Transporteurs routiers

N°	NOM DE LA SOCIETE	COORDONNEES
01	TRANSCO	
02	SOCITRANS	954, av. de la Métallurgie Kin/ Limete (+243)999922111
03	AFRITRANS	1169, av. des Poids Lourds (18 ^e rue) Q/ Kingabua Kin/Limete (+ 2 4 3) 8 1 7 0 0 5 2 0 0 (+ 2 4 3) 9 9 9 9 1 5 2 4 0 infos.afritrans@gmail.com
04	GETRAGRI SPRL	15 ^{ème} rue Q/Kingabwa Kinshasa/Limete (+243)999929402 - 819929402 rawjifaez@gmail.com
05	TRANSMAC SPRL	30, 16 ^{ème} rue, industriel Kin/Limete (+243)993797995 (+243)995900608 trmdce@gmail.com
06	TRANSGAZELLE	195, av Kabinda Kin/Lingwala (+243) 999800444
07	SOKIN	1, av. Dima Kin/Gombe (+243)998480320 Av. des Poids Lourds Q/Kingabua Kin/Limete
08	NRJ	Av. Muzu, 15 ^e rue industriel Q/ Kingabwa Kin/Limete (+243)817710000 v.gillet@nrj.cd

09	CONGO AVENIR	En face du stade Les Volcans, Q/Birere Nord-Kivu/Goma (+243)812162510
10	TRANSKIN	

B. Transporteurs ferroviaires

N°	NOM DE LA SOCIETE	COORDONNEES
01	SCTP	117, Blvd du 30 juin Kin/Gombe
02	SNCC	Av. du Port (réf. Rt point Forescom) Kin/Gombe
03	CFU	Province Orientale
04	Sucrière de KwiluNgongo (privé)	Bas Congo

C. Transporteurs aériens

N°	NOM DE LA SOCIETE	COORDONNEES
01	African Air Service Commuter	0993514090 0999866922 aascomuter@yahoo.fr
03	Air Fast Congo	0997022084 aifastcongo@yahoo.fr
04	Air Kasai	0999932772 airkasai@cd/airkasaicaacongo.com
05	Biega Airways	0810940270 0819940540 biegaairways@yahoo.fr
06	Air Tropiques	
08	Busy Bee Congo	081170017 0997093000 Busybee-congo@yahoo.fr
09	CAA	1, av. des Poids Lourds Q/Kingabua Kin/Limete 099 590 37 77

10	Doren Air Congo	0998144285 dorenaircongo@yahoo.fr
11	CHC Stellavia	0998625718 0991276295 chandlicongo@hotmail ebyomunjira@yahoo.fr
12	Gomair	0813127105 0810193962 Gomair3@yahoo.fr
13	ITAAB	
14	Katanga Wings	0815011442 0817106379
15	Kin Avia	Aéroport de Ndolo Kin /Barumbu 099 82 28 699 081 630 33 40 kinavia@gbs.cd
16	Congo Airways	Boulevard du 30 Juin en face de la chancel- lerie Nationale à Kinshasa Gombe
17	Lubumbashi Air Services	0997046005 0998175180 Joseph.chenge@yahoo.fr
18	Malu Aviation	0818846801 Maluaviation@ic.cd
19	Mango Airlines	0818140879 0998298550 mangomat@yahoo.fr
20	Services Air	0998204145 0998011900 Servicesair@yahoo.com
21	Swala	099990623 0998675240
22	Tracep Congo	0998431007 0998299400 Tracep-aviation@yahoo.fr
23	Transair Cargo Service	

D. Transporteurs maritimes

N°	DENOMINATION	COORDONNEES
01	AMICONGO	13, av des Aviateurs Kin/Gombe (+243)99045918 - 811944328 Fax: (+243)17755141458 Email: amicongo@vodanet.cd
02	BOLLORE AFRICA LOGISTICS RDC	4200, av. Bobozo (Poids Lourds) (+243)991005705 customerservice.kinshasa@bolllore.com http://www.bolllore-africa-logistics.com
03	BETA DISTRIBUTION	374, Colonel Mondjiba Kin/Ngaliema (243)999 91 5191 - 994 09 66 66 commercial.betadistribution@gmail
04	MAERSK RDC SPRL	1, av. Kalemie, Concession Rafi Kin/Gombe (+243)999939444
05	COMEXAS AFRIQUE	15-17 av. Colonel Ebeya Kin/ Gombe (+243)999945470 Email: kinshasa@comexas.cd Site Web: http://www.comexas.cd
06	SAFMARINE	1, av Kalemie, concession Rafi Kin/ Gombe (+243)815565867
07	GENERALCO	(243) 98 16 03 93 kaffer@generalco.com
08	COLIKIN	5, av. du port Kin/Gombe (243)819 91 54 49 - 999 91 54 49 colikin@ic.cd
09	ELIT	2, av. Gécamines Kin/Gombe (243) 811 45 86 62 elitrdc@ic.cd

E. Les adresses des agences de location de véhicules

N°	DENOMINATION	COORDONNEES
01	AVIS	<p>34, Boulevard du 30 juin Building Virunga E-mail : kin@avisdrc.com Tél : +243 99 09 09 900 +243 81 70 07 511 Kinshasa 55, Route du Golf Hôtel Karavia E-mail : lubum@avisdrc.com +243 99 09 09 901 +243 81 09 09 901 +243 99 97 97 007 Lubumbashi</p>
02	LOXEA CFAO MOTORS RDC	<p>Galerie marchande Hôtel Memling 5D, avenue de la République du Tchad Tél : +243 81 70 05 733 +243 85 77 77 766 Kinshasa Mail : loxeardc@cfao.com cfaoequipementrdc@cfao.com dkinsala@cfao.com www.cfao-quipement.com +243 82 153 59 37/ Lubumbashi</p>
03	IMMOAF	<p>50, Boulevard du 30 juin Tél : +243 81 700 88 04/ +243 81 715 21 00 E-mail : j.read@immoafrdc.com s.bilek@immoafrdc.com a.mena@immoafrdc.com</p>
04	JEFFERY TRAVELS	<p>Boulevard du 30 juin +243 81 68 54 029/ +243 85 18 09 489 +243 81 81 13 366/ +243 81 77 79 026 E-mail : Nadim@jefferytravels vicky@jefferytravels Dan@jefferytravels</p>









Augustin Matata PONYO MAPON,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement de la RDC



Mme Wivine MUMBA Matipa,
Directeur Général de l'ANAPI





MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2016
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd